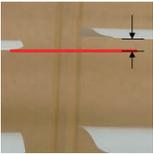


---

## FICHE TECHNIQUE : DÉCALAGE EN HAUTEUR DES STORES VÉNITIENS

---



Cette fiche technique fournit des informations sur un possible décalage en hauteur des lames de stores vénitiens montés côte à côte.

Le tablier d'un store vénitien est composé de lames en aluminium raccordées à au moins deux cordons échelles pour composer un ensemble. L'écartement des cordons échelles dépend du modèle de lame (16, 25, 35 mm, etc.).

Les cordons échelles sont en général composés de fils en polyester et fabriqués selon la technologie du tricotage chaîne. Le processus de fabrication et le matériau sont soumis à certaines tolérances ; ainsi, l'écartement des cordons échelles peut varier légèrement selon le lot de fabrication. Par conséquent, deux stores vénitiens montés côte à côte peuvent présenter une différence de hauteur des lames.

En fonction de la hauteur du store, cette tolérance de hauteur des cordons échelles se répercute plus ou moins sur le tablier, c'est-à-dire que les tolérances des écartements augmentent si la hauteur du store est plus importante. Conséquence : plus la hauteur du store est importante, plus la différence de hauteur des lames par rapport aux deux tabliers sera marquée.

Les différences admissibles au niveau des dimensions du store sont définies dans la norme **SN EN 13120**, au **chapitre 12.4.3**. Il convient de tenir compte du fait que les prescriptions fixées par la norme s'appliquent uniquement à des stores individuels, et qu'elles ne prennent pas en compte une différence de hauteur cumulée entre deux stores montés côte à côte.

Le décalage en hauteur décrit ci-avant pour les lames de stores vénitiens montés côte à côte ne constitue donc pas un motif de réclamation si les tolérances des stores individuels restent dans la plage de la norme susmentionnée.

### Résumé des points essentiels

- En raison des tolérances de production et de matériau techniquement inévitables lors de la fabrication des cordons échelles, une légère différence de hauteur entre des stores vénitiens montés côte à côte est inéluctable.
- En l'état actuel de la technique les stores sont considérés comme conformes et irréprochables.
- Aucune réclamation ne sera donc acceptée.
- La norme **SN EN 13120** s'applique.